HARMONIE

DE

L'ORGANISATION MÉDICALE

AVEC

LE NOUVEL ORDRE SOCIAL.

Il est manifestement contre la loi de nature qu'une poignée de gens regorgent de superfluités, tandis que la multitude affamée manque du nécessaire.

(J.-J. ROUSSEAU, *Disc. sur l'inégalité.*)

HARMONIE

DE

L'ORGANISATION MÉDICALE

AVEC LE NOUVEL ORDRE SOCIAL.

PAR

F.-M. Leroux, de Rennes,

MÉDECIN.

Egalité.



PARIS,

A LA LIBRAIRIE DE BAILLÈRE,

RUE DE L'ÉCOLE-DE-MÉDECINE.

—

1830.

HARMONIE

DE

L'ORGANISATION MÉDICALE

AVEC

LE NOUVEL ORDRE SOCIAL.

EXPOSITION.

La résurrection populaire de la France à la liberté exige une refonte des divers rouages sociaux, afin qu'une vitale harmonie s'établisse entre toutes les parties du nouvel édifice social, ayant pour bases la liberté et l'égalité.

Le corps médical a besoin d'être reconstitué. Une commission a été nommée pour donner son avis, et les journaux ont publié plusieurs opinions ; mais, je le dis avec franchise, elles portent trop ostensiblement le cachet de l'intérêt de leur organe ; elles laissent toujours subsister le funeste principe aristocratique, menaçant de

paralyser, au profit de la *pédagoguerie,* notre future révolution médicale, comme il menace de paralyser, au profit des gouvernantistes, le glorieux et énergique réveil du peuple, auquel des pédagogues, transformés en hommes d'état, répéteront, selon l'antique usage : *Sic vos non vobis.......;* et le tout en se chamarrant, selon l'antique usage de la bonne doctrine, de titres, croix et baronies.

Les intérêts des masses souveraines seront-ils donc toujours sacrifiés aux coteries de ces gens habiles qui regardent l'adresse à satisfaire les passions de l'égoïsme comme le plus sublime effort du génie? On a chaudement plaidé pour le faux principe qu'il faut surtout s'occuper de l'intérêt des plus capables, ou de ceux qui, par leur position dans une hiérarchie factice, se proclament tels, eux et leurs adhérents, successeurs futurs. Il nous semble utile de prémunir le législateur, qui tôt ou tard interviendra dans l'organisation médicale, contre cette fausse doctrine aristocratique. Comme homme du peuple médical, je m'efforcerai de soutenir que le principe de législation populaire qui force l'égoïsme de suivre, pour se satisfaire, avec modération, les voies de l'intérêt général, est le plus philosophique et le plus philanthropique.

Lorsque nous désirons que tous les égoïsmes individuels convergent vers l'intérêt général, ce n'est cependant point un sacrifice total, impossible, antisocial, conduisant à la loi spartiate, que nous demandons. Sur notre bannière, soulevée par la voix populaire, nous inscrivons : *Liberté légale, égalité naturelle;* et nous disons : Pour l'homme, être moral, l'égalité naturelle n'est point celle qui règne entre les arbres de la forêt, où

le plus robuste étouffe sous son ombre les faibles arbustes qui nourrissent de leur détritus leur oppresseur, comme les peuples nourrissent leurs despotes de leurs sueurs. Notre égalité est celle qui laisse à chaque homme le libre développement de ses facultés naturelles, et qui offre comme principale récompense l'approbation publique, et non l'accaparement indéfini des richesses matérielles de la société. Cette doctrine est en opposition avec celle des écrivains qui ont plaidé pour les intérêts d'argent de l'aristocratie scolastique. Sauf erreur, il nous semble que ce n'est point avec cette étroite, individuelle, aristocratique doctrine des bancs de l'école, qu'on remédiera au malaise du corps médical; ce n'est point par un replâtrage que l'on consolidera un édifice qui doit être reconstruit, dans des vues concordantes avec l'aurore du nouvel ordre de choses, sur de plus larges, plus libérales et plus philanthropiques bases.

Trois grandes pensées doivent donc dominer cette importante discussion; et, puisque l'intérêt est le grand ressort de l'univers intellectuel, nous croyons qu'il faut songer 1° à l'intérêt de l'harmonie sociale, 2° à l'intérêt de l'humanité dans les malades, 3° à l'avantage du corps des médecins.

INTÉRÊT DE L'HARMONIE SOCIALE.

Pour quiconque connaît l'histoire de la sociabilité humaine, il est de justice d'avouer que les principes sociaux ont dû et ont effectivement varié selon les temps et les circonstances. On ne peut soumettre la société à

un principe qu'on regarderait *a priori* comme un bien absolu : ainsi que l'homme individu, ses besoins sont variables. Si dans le présent nous sommes généralement antipathiques avec la théocratie et la féodalité, ces principes de sociabilité ont néanmoins eu leur époque d'utilité ; mais, malgré des services rendus, le terme de la continuation pernicieuse de leur action n'en est pas moins arrivé, et dès lors le monde social marcha sous d'autres bannières. Il nous semble que l'opinion publique devient maintenant le principe souverain de l'ordre social. Il est peut-être difficile de la constater ; mais elle est toujours l'expression de l'intérêt des masses : la liberté des opinions individuelles est son mode vital ; et, lorsque sa voix s'élève, malheur à qui la méconnaît ! elle tonne comme la tempête, et fait table rase. Elle vient de parler ; et, parce qu'au premier éclat de sa voix ses ennemis s'étant dissipés comme la poussière devant l'aquilon, le calme a succédé, n'allez pas méconnaître sa persistance. L'opinion publique a acquis de la sagesse et de la force ; ne l'oubliez pas, elle est devenue populaire. Agrandissez donc les portes des temples de la représentation nationale, multipliez les urnes des votes électifs : les opinions individuelles, comme des ruisseaux vivifiants, ayant alors un libre cours, formeront le grand fleuve de l'opinion publique, sur lequel voguera sûrement et majestueusement le vaisseau de l'état. Point de digue imprudente : car le fleuve, momentanément arrêté, suspendrait son vivant murmure ; et, pendant un calme trompeur, les flots s'accumulant, ils renverseraient avec un effroyable fracas tous les obstacles et reprendraient leur cours.

Si l'opinion publique, expression des intérêts de la

masse nationale, doit être le grand ressort de l'ordre social, la voie élective doit être son mode de manifestation; et, s'il est difficile d'établir abstractivement les limites de ce mode, qui semble ne point en avoir, il doit donc tendre, selon son essence, à devenir général, universel. Combien ce serait violenter la nature des choses que d'adopter le plan systématique de rétrécir le champ des influences électives populaires, ou de tenter de les annihiler.

Pour qu'un ordre social se maintienne, il doit y avoir accord dans l'ensemble, et le plus petit des rouages doit être en harmonie avec le grand ressort.

Le tout national se compose de diverses agrégations ayant chacune leur mode d'existence sociale uniforme. Lorsqu'au pouvoir absolu s'adjoignit la puissance ou plutôt le contrepoids de la représentation délibérante élective, il y eut trois grandes divisions, nobles, prêtres, et plus tard peuple. Celui-ci n'avait certes pas la plus large part; mais l'idée que le pouvoir national délibérant électif devait être identique ayant surgi, les petites fractions des castes usées, nobles et prêtres, ne purent plus faire entendre à part leur orgueilleuse voix lorsque le peuple, l'immense majorité de la nation, éleva la sienne: nobles et prêtres furent donc à juste raison rejetés, comme des rouages inutiles à l'organisation politique.

Le pouvoir représentatif délibérant fut identique; il resta sans contrôle: faute capitale, qui pensa compromettre toute la réforme sociale. Un contrepoids, le corps délibérant des anciens, des tribuns, fut créé plus tard; mais bientôt les acclamations d'une enivrante gloire étouffèrent la voix du Mentor politique de la

France; et la lance d'un héros, bien moins que les perfides séductions d'un ambitieux, réveillant tous les égoïsmes, fit renaître sur le sol de la liberté et de l'égalité les orgueilleuses, onéreuses, rapaces castes aristocratique, nobiliaire et sacerdotale; races dégénérées, plus qu'inutiles, pernicieuses dans le présent. Elles escamotèrent, au profit d'un maître qu'elles trahirent plus tard, des mains d'un peuple occupé de sa victoire, la liberté; le vieux coq gaulois expira dans les serres d'un aigle belliqueux et insatiable. Plus de chants populaires; l'enthousiasme des vertus patriotiques n'électrisa plus un peuple ne travaillant que pour un maître et ses avides satellites. Les cris du carnage épouvantaient un monde; la joie régnait dans les seuls palais de l'aristocratie, quêtant de nouveaux domaines féodaux, arrosés du sang du peuple français. L'aigle ravisseur ébranlait tout un hémisphère sous les coups de la longue envergure de ses ailes, il dominait l'univers de son regard, lorsque tout à coup la justice suprême glace cet aigle tyrannique, qui ne retrouve que des harpies dans les paons superbes qu'il gorgea longtemps des fruits de ses sanglants triomphes. Paix au héros tombé!... — Ce fut un ingrat enfant qui déchira le sein de sa mère; il lui ôta la vie, la liberté; il ne sut alimenter que le feu des autels de l'égoïsme; et, si un enthousiasme irréfléchi le veut, que sa statue apparaisse au monde, couronnée par la Victoire; mais qu'elle ait alors derrière elle la France haletante, enchaînée, et sous ses pieds la Liberté expirante.

De l'aire de l'aigle impérial, foudroyé par la justice divine, était retombé sans vie, au milieu de la France, notre vieux coq gaulois. Nous, amis de la patrie, nous

prêtions en vain une oreille attentive au retour du chant annonçant l'aurore de la liberté. Sous l'étendard incolore tout restait étiolé et sans vie. Nous n'entendions que la voix des rhéteurs, qui tour à tour promettaient de redonner la vie à notre coq chéri. Hélas! ils se disputaient seulement à qui lui enlèverait les plumes avec dextérité; et son cadavre nu gisait sous la pourpre royale, le velours et l'hermine de l'aristocratie, promettant de le ranimer. Trop longues et trop enracinées illusions! non, il ne sera jamais naturel le chant de notre coq sous les lambris dorés de l'aristocratie; il n'aura jamais sa majestueuse démarche près de l'orgueilleuse fainéantise de ceux qui se croient grands dès le berceau. Né près de la chaumière de l'homme vertueux et laborieux, là seulement il a son allure libre, relève énergiquement sa crête, et salue d'une voix éclatante le lever et le coucher du soleil de l'égalité. Nous attendions donc en vain sa résurrection. La justice surhumaine avait foudroyé la gloire ambitieuse et tyrannique; sa foudre vient de consumer le trône d'un parjure, et le coq de la liberté, qu'on croyait étouffer à tout jamais sous la tyrannie, renaît, et sa voix retentissante a répondu à la voix puissante du peuple. Il restera désormais le compagnon fidèle qui nous donnera le signal du travail et du repos; les purs patriotes auront sa vigilance et son courage. Sous prétexte de le protéger, on parle de l'enfermer dans un splendide refuge, et des lévites officieux s'organisent en brillants protecteurs. O coq précieux! reste au milieu des enfants de l'égalité; compagnon de nos travaux, jouis sans crainte de la liberté; ne t'effraie point du bruit de notre vie active; glane avec nous dans le champ de la liberté. Défie-toi des mois-

sons abondantes des champs de l'aristocratie : elles seraient précaires ; l'égoïsme y règne. Sois sans crainte sur ton avenir au milieu de nous : elle est éloignée pour toujours la race de l'aigle ravisseur ; et, si le renard rusé menaçait tes jours, le bras d'un homme libre te protégerait et te vengerait. Disparaissez de nos mœurs, sophismes de la lâche servitude. Il serait inutile, dites-vous, de frapper les tyrans, parce que la race en est indestructible : ô Brutus ! celle des hommes vertueux est immortelle ! France ! ô ma patrie, élance-toi avec énergie et persévérance dans la glorieuse route arrosée pendant quarante années du sang de tes fils ! coordonne dans l'intérêt des masses les divers rouages du corps social ! que partout l'égalité et le mode électif président à tes destinées et te redonnent la vie !

Médecins, partie nombreuse et éclairée de la nation, ne restez point en arrière ; secouez le joug de l'aristocratie. Ce ne sont point les circonstances qui me font élever la voix : il y a quinze mois (1) que je vous appelai sous l'étendard de l'égalité, et réclamai le mode électif pour gouverner notre corps médical.

Naguère les voix des courtisans de l'arbitraire et du favoritisme s'élevaient contre la généreuse ambition de ceux qui réclamaient les concours pour mettre des bornes aux misérables et pernicieuses faveurs d'un pouvoir qui, à l'école de médecine, comme partout ailleurs, accordait une préférence affectée à ses bas courtisans, propagateurs de la servilité, et agents secrets

(1) Réforme de l'organisation médicale. Paris, 1829.

de l'aristocratie sacerdotale et de l'absolutisme. Aujourd'hui la lutte se trouve encore engagée ; et, si les valets de l'aristocratie élèvent à peine la voix, ils espèrent résister à la raison par l'intrigue et l'astuce. Que les esprits généreux qui les ont attaqués au sein de l'école portent leurs regards audelà de cette enceinte. Dans le présent il s'agit d'un plus vaste intérêt que de savoir par quel mode on formera des pédagogues ; il s'agit d'asseoir le corps médical entier sur des bases en harmonie avec le nouvel ordre social de l'égalité populaire. Atteindrait-on ce but par les dispositions suivantes ;

ESQUISSE

D'UNE ORGANISATION MÉDICALE.

Tout docteur devrait avoir le droit de professer : il ne serait donc plus indispensable qu'il y eût des professeurs ; et par conséquent plus de facultés souveraines. Elles seraient remplacées par l'universalité des docteurs de chaque circonscription de trois grands colléges médicaux égaux en droits, chargés de l'enseignement et de la réception des docteurs médecins, seuls titulaires reconnus désormais par la loi. Il y aurait des professeurs nommés pour cinq ans, par élection, avec possibilité de réélection, mais à condition, dans ce cas, que le professeur s'occuperait exclusivement de sa chaire, sans se livrer à l'exercice public de l'art,

Point de cumul, et jamais un homme de l'art n'aurait d'autres titres que celui de docteur médecin.

Chaque candidat subirait séparément ses examens, et serait examiné, sur sa thèse, sous la présidence du doyen de réception, par quinze médecins.

Il y aurait un conseil de surveillance médicale nommé par élection pour trois ans, renouvelé par tiers, avec possibilité de réélection, chargé de faire exécuter un règlement rédigé par le grand collége : il serait le pouvoir exécutif. Le président serait élu pour cinq ans, sans possibilité de réélection à cette même place qu'après un intervalle de cinq ans. — Chaque département aurait son collége, qui se composerait de tous les médecins exerçant dans le département, et il ne pourrait voter que lorsqu'il y aurait de votants la moitié, plus un, des membres exerçant dans le chef-lieu du département. Dans chaque département il y aurait aussi les mêmes comités que dans le grand collége, et ils seraient régis par les mêmes règlements.

Le grand collége ne pourrait voter que lorsqu'il y aurait la moitié, plus un, au moins, du nombre total des médecins exerçant dans la commune, siége du grand collége, et il faudrait alors la majorité absolue pour que la décision eût force d'arrêté légal. Les médecins de toute la France

en feraient partie, et les décisions du collége de Paris établiraient les règlements pour toute la France.

Le même conseil serait chargé de poursuivre d'office, par l'intermèdiaire du ministère public, devant les tribunaux, les délits de police médicale qui ne seraient pas du ressort de son règlement intérieur.

Il y aurait un comité scientifique nommé pour cinq ans, avec possibilité de réélection, ayant droit à des jetons de présence. Il serait le noyau permanent des réunions scientifiques du grand collége, et conserverait les archives de la science; tous les docteurs y seraient admis, et, sur certaines questions déterminées par un règlement particulier, il ne pourrait prononcer que lorsqu'il y aurait de votants le quart au moins des médecins exerçant dans la commune, siége du collége.

Ainsi donc : 1° Comité de surveillance ou pouvoir exécutif : les membres ne pourraient faire partie des autres comités.

2° Comité de l'enseignement : professeurs nommés pour cinq ans, avec réélection.

3° Comité scientifique : membres nommés pour cinq ans avec réélection. Représentation permanente de la science.

4° Le tribunal des anciens, composé de sept médecins honoraires, n'exerçant plus l'art, âgés de cinquante au moins, ayant le droit de con-

naître des appels contre les arrêtés du comité de surveillance concernant un médecin, et de convoquer à ce sujet l'assemblée générale du grand collége. Ils seraient nommés pour cinq ans, avec possibilité de réélection. Ces quatre comités auraient leurs règlements votés par le grand collége.

Toutes les places médicales seraient rétribuées; celles de l'exercice, par la caisse nationale ou par les communes. Point de places honorifiques, ni titres, ni décorations.

Les places de l'enseignement seraient rétribuées d'une manière fixe par la caisse du collége médical, qui percevrait de droit de réception, dont le quantum serait déterminé uniformément pour les trois colléges, et dont la perception serait approuvée par le pouvoir législatif.

Tous les médecins arriveraient à tour de rôle au service des hôpitaux de la commune où ils auraient leur domicile depuis trois cent soixante-cinq jours, et où ils exerceraient. Chaque service aurait quarante lits, et durerait trois ans. La matricule du rôle se ferait par le sort, et les adjonctions prendraient rangs par dates. Les assemblées de colléges pourraient créer des services médicaux spéciaux, exceptionnels, en cas de nécessité.

Lorsqu'un médecin quitterait une commune, il serait tenu de faire, dans les trois premiers mois, une déclaration au chef-lieu du départe-

ment et à la mairie de la commune où il voudrait exercer.

Il nous semble qu'une organisation analogue mettrait le grand corps des médecins en harmonie avec l'ordre social qui doit désormais régner en France, si les passions égoïstes et ambitieuses d'une aristocratie incessamment recrutée par l'adjonction des âmes cupides et vaniteuses ne viennent pas, à l'aide du sophisme et de la corruption, usurper l'influence que doit avoir l'égalité, reconquise par le peuple. Ce cas malheureux échéant, nous en serons avertis par la difficulté de donner aux rouages secondaires de notre organisation civile l'égalité pour base et l'élection pour principe vital. Notre résignation à cette déception serait-elle longue? Usurpateurs des droits nationaux! ne vous bercez pas de cette espérance! Les plus rusés, les plus corrompus des politiques, aujourd'hui, comme toujours, conseillers empressés de l'aristocratie, dont ils sont devenus ou veulent devenir les princes, ne pourront nous fasciner au point de nous cacher entièrement leurs criminelles démarches : car nous avons des millions d'yeux observateurs, et la presse pour jeter le cri d'alarme. Ils ne pourront nous vendre comme une république privée de ses défenseurs, imprudemment attachés au char de triomphe, qui, les transportant en vainqueurs au milieu des peuples de l'Europe, les éloigna trop du chêne de la liberté, qu'ils foulèrent aux pieds, sans le savoir, dans les

transports de leur retour victorieux : car nous avons des millions de bras qui cultiveront le chêne de la liberté, et son bois robuste formera le trône de la loi. Le peuple l'a appris par une coûteuse expérience, c'est elle seule qui peut assurer le bonheur et la gloire d'une nation. Ils ne pourront nous vendre comme un empereur, car nous ferons nous-mêmes nos affaires ; et le fruit de nos labeurs n'ira plus engraisser la race des courtisans, toujours prêts à servir un nouveau maître. Le trône que nous voulons élever et soutenir n'en a pas besoin : qu'il les écarte ; ou sinon, non. Ils ne pourront plus nous abandonner, nous tourner le dos, comme à ce roi inepte, trop docile instrument de leurs criminelles entreprises. Ils ne se diront plus les soutiens du trône du roi des Français, ces reptiles rongeurs, orgueilleux mendiants : ce trône sera relevé et soutenu par de laborieuses mains populaires, qui ne s'ouvrent que pour donner, et jamais pour recevoir. Arrière! traîtres de tous les régimes : nous n'avons point oublié les millions que vous avez volés alors qu'un peuple généreux versait son sang pour la pure liberté ; et vous l'avez trahi ! Nous n'avons point oublié que, gorgés des bienfaits d'un nouveau maître, vous l'avez trahi pour aller mendier aux pieds de nos anciens despotes. Nous n'avons pas oublié que vous êtes allés vendre les libertés de votre pays aux rois de l'aristocratie européenne. Nous n'avons point oublié que vous êtes allés prêcher à l'étranger la tyrannique doctrine que les peuples sont les légitimes troupeaux des rois. Quoi ! vêtus hier de la première livrée de la servitude, vous êtes familiers aujourd'hui dans la demeure de celui qui ne doit être que le premier citoyen de la patrie ! Venez-vous lui enseigner la du-

plicité? Arrière! caméléons politiques : un peuple franc et loyal n'a plus besoin de vos machiavéliques services (1); le règne de vos vieilles ruses est passé. Arrière! courtisans de tous les régimes; ne vous interposez point entre un roi-citoyen et le peuple. Déjà vous interceptez les rayons vivifiants d'un cœur qu'on représente comme le foyer du plus pur patriotisme. Tu le circonviens déjà, aristocratie ancienne et moderne : est-ce pour y étouffer le feu sacré? Disparais, infâme : tu es depuis quarante ans l'ennemie perfide et acharnée de la liberté populaire. Non, elle ne saurait être longue la déception. Désormais, de quelque couleur que se revête le despotisme aristocratique, empruntât-il pour nous entraîner le chant mélodieux des syrènes, nous serons réfractaires : nous ne pouvons plus être dociles qu'à la voix du premier magistrat, parlant au nom de la loi, faite par et pour le peuple. Que son siége soit un trône respecté comme la loi; mais qu'il s'élève seul dans l'enceinte de l'égalité, afin que tous ses frères voient également battre le cœur du premier citoyen de la patrie!

Vouloir interposer des castes aristocratiques entre un roi patriote et ses concitoyens, c'est vouloir séparer la tête du corps, c'est interrompre la communication vitale du cœur aux membres.

---

(1) Ce ne sont point des phrases qui gagneront l'Angleterre; elle prendra, comme toujours, sa balle de marchandises pour boussole; elle soutiendra secrètement l'aristocratie française, et s'alliera à la nation, pour faire contre-poids à la Russie, si elle l'appréhende dans l'Orient.

Quels sont donc ces êtres privilégiés qui se prétendent nés, de père en fils, pour être nos régulateurs? Les sciences anatomiques et physiologiques ne nous ont point encore fait découvrir ces précieux phénomènes. On les dit les conservateurs de la société, et une expérience ancienne et récente nous l'a démontré, ces castes aristocratiques, que l'on veut placer entre le trône et le peuple comme des digues protectrices, n'ont, en définitive, protégé ni le trône ni le peuple : il faut, pour jouer ce beau rôle, être patriote; et les poitrines de nos aristocrates modernes, aplaties sous les croix et crachats de la vanité, ne peuvent plus contenir le grand cœur d'un sénateur romain (1).

Pouvons-nous, patriotes clairvoyants, être sans inquiétudes lorsque nous voyons les décorations, les titres féodaux, nobiliaires et héréditaires, trop puissants moyens de séduction, qui ont occasioné de si nombreuses, de si honteuses et lâches défections dans les rangs des patriotes, nous menacer de reprendre leur scandaleux et funeste cours? Au lieu de s'occuper de la vanité intéressée d'un petit nombre, pourquoi n'a-t-on pas plus songé aux intérêts du peuple? pourquoi ne lui a-t-on pas donné l'assurance de la diminution des impôts, en déclarant qu'aucune charge ne serait rétribuée par l'état plus de 20,000 francs? pourquoi n'avoir pas déclaré que tout citoyen français qui sera garde national, payant une patente, jugé digne de porter les

---

(1) Notre première chambre à nombre fixe et à vie devrait être formée et complétée, dans le besoin, par les élections successives du roi, du sénat et du peuple.

armes au sein de la nation, est digne aussi de nommer ses députés? pourquoi n'a-t-on pas déclaré que tout changement qui serait apporté à la constitution n'aurait lieu que par une chambre élue avec un mandat spécial pour cet objet? pourquoi, en attendant la loi communale qui doit être faite par de nouveaux mandataires du peuple de l'égalité, et non du peuple sujet de Charles X, n'avoir pas appelé, pour former les conseils communaux provisoires, ces vieux patriotes qui ont conservé le feu sacré, et qui, connaissant toutes les menées dont sont capables les castes nobles et prêtres, auraient l'œil sévère de la prévoyance sur leurs conciliabules? Par ces simples mesures le peuple eût été électrisé, il se fût aperçu qu'il y avait un changement réel en sa faveur; tandis que, jusqu'à présent, son bât, la bride et le mors seuls sont changés, le fardeau restant toujours le même. Les castes ennemies de son égalité sont toujours là, lui barrant le chemin et lui pesant sur les épaules. Pourquoi tous les vieux soldats en état de reprendre les armes ne sont-ils point à la tête de colonnes mobiles dans nos campagnes et sur nos frontières? Les services rendus à la patrie seraient honorés et récompensés dans leurs personnes; ils reviendraient tous à la vie en se glorifiant des temps passés, et ils enflammeraient d'un courage guerrier nos populations. Mais non, on néglige le peuple, et le peuple s'en aperçoit; on craint, à ce qu'il paraît, pour les châteaux; on est absorbé dans le soin de satisfaire les coteries ambitieuses; et cependant le salut ne viendra au jour du danger ni des châteaux ni des gens à titres et décorations: il ne viendra, comme il est venu, que du peuple.

Imprudents que vous êtes, au lieu de soutenir et de donner tous les utiles développements au grand mouvement national partant du peuple sous l'étendard de l'égalité, prétendrez-vous borner son action à opérer un changement dans le personnel de l'aristocratie? et cette aristocatie, comme par une fatale nécessité, continuera-t-elle de s'engraisser des sueurs des peuples. Vos hommes d'état sont donc bien absorbés dans leurs coteries ambitieuses pour ne pas s'apercevoir qu'ils ne sont pas dans les voies de la révolution populaire qui vient de s'opérer. Ils feraient presque croire que nous avons eu une simple révolution de palais. Serions-nous dégénérés en bas-empire? Non : la nation a relevé son étendard de la liberté et de l'égalité; c'est en marchant sous lui qu'elle saura faire un rempart victorieux au trône populaire qui personnifiera la loi. Que le trône se place donc franchement au milieu du peuple : là seulement il trouvera dévouement et salutaire protection. On a commis une grave erreur : au lieu de donner du ressort au grand principe de l'égalité, on a ménagé la coupable aristocratie, et encouragé toutes les ambitions vaniteuses; au lieu de donner de l'élan à la passion du bien public, on fait un appel à l'égoïsme en criant d'un petit coin de la France : « Occupez-vous de vos intérêts personnels, tout est fini : voilà un roi. » Tout est fini! pourquoi se faire des illusions? Tôt ou tard la collision doit se faire entre les choses de nature antipathique. Nous sommes circonvenus par l'absolutisme, la théocratie, et l'aristocratie; et vous proclamez la souveraineté du peuple, et l'on se flatte de voir l'harmonie se maintenir! Chimérique illusion : votre souveraineté du peuple sera regardée comme une déclaration

de guerre aux trônes de l'absolutisme et aux privilèges de l'aristocratie européenne. Tous se ligueront pour briser ce ressort de l'organisation sociale, qui tôt ou tard doit renverser leur existence politique. Il faut savoir subir les conséquences naturelles d'une situation qui elle-même est la conséquence naturelle des événements. Deux causes peuvent seules empêcher le choc de la liberté et de l'égalité contre l'absolutisme et le privilége aristocratique : du côté de l'absolutisme, le reculement de toute l'aristocratie devant les droits populaires, et l'absence, parmi les gouvernantistes de l'Europe, d'hommes d'état à caractères énergiques; et de notre côté, dans la France un enthousiasme populaire pour la réalité de la liberté et de légalité. Mais hélas! au lieu de mettre ses espérances dans le développement des passions patriotiques grandes et généreuses, on négocie près de l'aristocratie européenne; on fait sans doute valoir près d'elle les ménagements qu'on a pour ses intérêts; on lui fait peut-être entendre qu'on satisfera seulement le peuple avec quelques mots, et que les choses resteront les mêmes par le fait, c'est-à-dire honneur et richesse pour un petit nombre, mépris, dédain et pénible labeur pour la majorité. Vaine espérance! L'homme de l'île d'Elbe se berça et nous berça surtout de cette illusion. Il laissa son trône au milieu de la lâcheté et de la corruption aristocratiques; et le *légitime absolutisme*, conséquent à ses principes, du premier choc brisa comme verre le trône de l'*usurpation*. L'aigle combattait pour une race ambitieuse de fonder une nouvelle dynastie féodale; il croyait avoir de fidèles et puissants auxiliaires dans les petites dynasties féodales dont il s'entourait :

mais le lendemain de l'orage, gisant au milieu des débris de son aire, il se trouva abandonné des ducs, grands et petits, et il vit les paons superbes élevés dans sa basse-cour fuir vers le parc d'un nouveau maître. La masse nationale resta spectatrice; elle comprit que ces intérêts de famille n'étaient point les siens. Et qu'est-ce qu'une dynastie? Le sort d'une grande nation ne saurait être attaché à celui d'un homme ou d'une race. Gloire, néanmoins, et attachement à celle qui sincèrement, de cœur, avec dévouement, animée du pur civisme, combattra sous l'étendard levé par le peuple pour la liberté, l'égalité et l'indépendance nationale. Que de génération en génération son premier né marche à la tête de la nation comme le premier des citoyens; qu'elle soit le grand représentant, l'immortel représentant de l'opinion nationale, le balancier régulateur de tous les rouages de l'organisation politique populaire; et, tout se confondant alors dans le grand intérêt populaire, la paix et l'ordre s'établiront à l'intérieur, à l'aide de la vertu, dont il ne faut pas douter, et de l'énergie nationale qu'il faut déployer, sur les bases d'une égalité qui ralliera tous les peuples à notre cause, et qui jettera dans la stupeur une aristocratie conjurée contre notre indépendance et le bonheur des nations. Voilà les seules conditions de salut. Les rhéteurs, les souples et adroits sophistes du pouvoir ne parviendront pas plus à rendre dupes de leurs déceptions les patriotes éclairés, qu'ils n'en imposeront par des jongleries politiques aux diplomates étrangers, prévoyant l'avenir.

Les gouvernantistes ne veulent reconnaître pour ressort social que l'intérêt matériel; ils se croient

d'habiles politiques en fixant tous les regards sur lui et en le ménageant. Il peut ranger quelques citadins sous l'étendard d'une parade militaire; mais, comme un traité, une capitulation, peuvent lui offrir des garanties, lui seul n'enflammera jamais le cœur, concentré par la pensée dans le foyer domestique, de cette énergie vertueuse qui transforme le citoyen en héros combattant pour les droits inaliénables de l'homme contre le despotisme! Entendez ces gouvernantistes ne voyant qu'intérêts matériels, ils traitent de théorie impraticable les sentiments qui condamnent leur égoïsme de coteries. Ils ont crié contre les grands; mais c'est pour se mettre à leur place, et non pour se placer dans les rangs de l'égalité. Aussi voyez comme ils conservent les escadrons de comtes, chevaliers, barons, ducs et marquis, brodés, chamarrés, crucifiés et mitrés. Et l'égoïsme personnifié, le prince cauteleux de la duplicité, le prédicateur froqué et défroqué de la souveraineté des peuples et de la souveraineté des rois, devient leur représentant, et non celui d'un peuple franc et énergique, qui sait que la fausseté a le pied bot. Advienne cependant le jour du péril pour leur position aristocratique : oh! alors empruntant un langage qu'ils rejettent comme une théorie, ils demanderont, mais en vain, tous les sacrifices qu'un peuple ne peut faire, étant animé par la vertu, que pour ses seuls droits, la liberté et l'égalité. Serait-il donc vrai que la jouissance franche, pleine et entière de ces droits, est une théorie chimérique? alors cette espérance chimérique est aussi respectable que puissante : car c'est elle seule qui peut inspirer cette énergie persévérante, ce dévouement héroïque, qui conservent l'indépendance

d'une nation ! Aristocratie à titres et décorations, si tu es patriote, marche avec le peuple, sous l'étendard de l'égalité, pour le salut de la patrie ! Mais si au jour du danger la nation n'a formé qu'un tout, le peuple, au jour de la paix, dans les jouissances de la victoire, ainsi que dans les périls du combat, ne te sépare point de tes frères. Quel plus beau titre peux-tu envier que celui de *bon citoyen* d'un pays libre. Si tu engages le combat pour soutenir tes iniques prétentions, *aristocrate*, combien ta cause est moins belle, moins pure que celle du *citoyen*, soldat de la liberté et de l'égalité. Il t'appelle dans ses rangs, et tu le repousses des tiens; il t'appelle son frère, et tu veux l'appeler ton inférieur, ton esclave ; il veut que, comme lui, tu vives de ton travail, et toi tu veux vivre du fruit de ses sueurs ; il veut une loi faite pour tous, qui laisse à chacun la faculté de grandir selon les décrets de la Providence, et toi, tu veux, contrariant ces décrets par des lois de priviléges, immobiliser les facultés humaines à ton profit ; il veut que les vertus et les talents distinguent seuls les hommes, et toi tu veux des titres dès le maillot, et être grand dès le berceau. *Aristocrate*, ta cause n'a pour soutien que la cupidité, l'orgueil et les passions viles, tandis que celle du *citoyen* est soutenue par la vertu et toutes les passions généreuses. Ta cause est perdue parmi les hommes; toi-même tu n'espères triompher qu'en propageant le sophisme représentant la vertu comme une chimère. *Aristocrate* impie, sache que, si la vertu est obscurcie sur la terre, elle n'y est que pour combattre, et qu'elle n'attend la félicité de briller de tout son éclat que dans le sein de l'Éternel. Elle formera sans crainte ses bataillons ; le soldat - citoyen sera victo-

rieux ; il restera libre au milieu de ses frères ; ou, s'il doit perdre une vie incertaine, et si courte près de l'éternité, il s'avancera sans crainte, plein d'espérance, vers cet avenir qu'entrevoit la pensée humaine, et après lequel aspirent les consciences pures, tandis que les cœurs corrompus la renient en vain, dans l'effroi de leur mensongère conviction du néant.

Vertu, liberté, égalité, indépendance nationale, vous resterez triomphantes !... Energie, prévoyance, sagesse humaines, consolidez l'œuvre nationale! Et toi, trône, soutien de la loi populaire personnifiée, sois l'étoile polaire de la nation ! Nouvel astre, quitte l'horizon rétréci où te retiennent les manœuvres égoïstes d'un petit nombre; confie-toi aux acclamations votives de tout un peuple ; monte à ton zénith, afin que l'astre de la France brille de tout son éclat aux yeux de l'univers ! Comme les hommes subissent l'influence du temps où ils vivent ! J'avais pris la plume pour traiter un sujet tenant à la science, et la politique m'a entraîné : c'est que le sort des individus est désormais lié aux questions politiques; et ce sont elles qui dominent tout. Si mon langage a été celui de la vérité, il ne sera point perdu. Les médecins, corps nombreux et distingué par ses lumières dans la société, peuvent salutairement l'influer en propageant les doctrines de la vertu et de la raison; mais il faut que le corps lui-même soit animé par la vivifiante égalité et purgé de toute aristocratie. Alors les principes dirigeant la vie de la cité d'un grand nombre de citoyens seraient en harmonie avec les principes politiques dirigeant toute la nation.

J'ai cru atteindre ce but en prenant pour base de

l'organisation l'égalité. Tout docteur doit avoir le droit de professer; le seul titre de docteur le prouve. Néanmoins, pour assurer l'enseignement, il doit y avoir des professeurs seulement désignés pour cinq ans. Plus de professeur à vie : car c'est soumettre des générations de savants à l'influence de la même doctrine; c'est Boheraave régnant systématiquement pendant un demi-siècle sur l'école. Remettre l'enseignement d'une science qui marche avec l'observation de chaque jour en viager sur quelques têtes, c'est la livrer pieds et poings liés à la *pédagoguerie;* c'est obstruer le chemin aux talents que la nature peut enfanter. Au reste, l'élection peut prolonger le professorat. En donnant la préférence à l'élection, on ne proscrit point le mode du concours, seulement on le laisse facultatif. Il est bien préférable aux nominations du bon plaisir; mais il est toujours lui-même soumis au jugement de l'opinion publique, qui n'est autre chose qu'une élection exprimée d'une manière moins claire et moins précise. C'est cette opinion publique que les candidats non favorisés invoquent pour leur rendre justice, et c'est encore sur elle que les journalistes prétendent s'appuyer pour donner plus de poids, plus de force à leurs jugements sur les concours. C'est donc, en dernier ressort, l'opinion publique qui est regardée comme le juge souverain des concours. Mais, dira-t-on, les concours servent à mettre en évidence des talents qui manqueraient sans cela de moyens pour se produire. Il est vrai qu'ils sont favorables aux talents, ou plutôt à la faconde scolastique; mais, en vérité, croire que la science perde beaucoup parce qu'une mémoire heureuse, pleine de confiance en elle, ne fait pas décorer *illico* celui qui la

possède du titre de professeur, n'est pas possible. Des bancs de l'école on va s'écrier qu'on arrête la science. Non, messieurs, la science n'avance point par une leçon de l'école : les élèves sont toujours prêts à jurer sur la parole du maître; et la science n'avance que quand le monde savant a eu communication, par la presse, des pensées du génie. Depuis l'imprimerie, le professorat a beaucoup moins d'importance que dans les temps anciens. Dans la chaire on enlève les suffrages de l'enthousiasme inexpérimenté, on enfante plus facilement des sectaires (*Paracelse* et *Brown* en fournissent de mémorables exemples) qu'en livrant par l'imprimerie ses idées aux méditations des penseurs. L'homme qui ne sait que ce qu'il apprend sur les bancs de l'école, et qui ne s'élance pas un peu de lui-même à la recherche de la vérité, sera toujours chétif en savoir. Un maître ne peut jamais infuser qu'une faible science; c'est un chercheur plutôt qu'un *bailleur* de savoir. Les premières qualités sont donc en lui un esprit juste et une certaine chaleur pour animer ses élèves. Celui qui aura ces qualités, et même toutes les autres, sans excepter les plus essentielles pour le succès d'un concours, une mémoire heureuse et une facile élocution, comment réussira-t-il s'il manque de cette assurance qui rend imperturbable, et de cette impassibilité qui rend insensible aux plus rudes coups dans la joute de l'argumentation? Il ne s'avancera point, dira-t-on, pour cueillir les lauriers de l'école. Nous répondrons qu'il ne s'agit plus maintenant de rétablir les tournois de la scolastique; que l'institution du professorat est beaucoup moins importante que les gens de la balle ne veulent le faire accroire. D'ailleurs, ceux

qui auront cette vocation pourront la suivre avec pleine et entière liberté, et l'enseignement public sera parfaitement assuré, les professeurs étant nommés par élection pour cinq ans, avec possibilité de réélection, et la science ne sera plus comme inféodée dans un petit nombre de têtes. La liberté de penser gagnera infiniment à cet ordre de chose. Les gens de mérite qui se destinent à un concours savent, par une expérience de tradition, combien il est désavantageux, dans une telle occurrence, d'être antipathique avec ses juges. Aussi quelle souplesse, quelle adresse dans les candidats pour disposer à l'avance la bienveillance des juges! que de marches et de contre-marches pour disposer le terrain de la bataille. Beaucoup de généraux remportent des victoires sans avoir préparé leur succès par autant de persévérance, de tactique, et une étude aussi minutieuse des faiblesses de la vanité humaine. Comme il faut, *déguisant la vérité,* de crainte de choquer une opinion, savoir manœuvrer au milieu des puissances scolastiques! Il est du reste un argument en faveur de l'élection, contre le concours, c'est que l'élection générale libre ne peut jamais faire un mauvais choix, quoiqu'il puisse fort bien n'être pas le meilleur. Mais qu'on n'oublie pas que le superlatif est chose bien difficile à constater, et que, si le concours semble, sous certains rapports, faciliter cette appréciation, il vous expose, de quelque manière que vous vous y preniez, à voir proclamer un nom qui soulève contre lui la conscience publique.

Si nous demandons que le professeur soit exclusivement livré à ses fonctions; c'est qu'il en est généralement ainsi dans les écoles de droit, et qu'il est d'expé-

rience dans les écoles de médecine que le professorat est presque une sinécure, et que les professeurs s'occupent beaucoup en général plus de leur clientèle particulière que de l'enseignement.

On ne peut douter que les preuves de capacité seraient bien plus certaines avec le mode d'examen et de réception que nous proposons, et l'intérêt de la société n'est donc point négligé.

INTÉRÊTS DE LA SOCIÉTÉ DANS LES MALADES.

L'homme souffrant est crédule et cherche des remèdes partout. La cupidité spéculerait effrontément sur les souffrances humaines, si la loi n'y mettait pas obstacle. C'est pour protéger l'humanité qu'elle a exigé des preuves de capacité de la part de celui qui doit seul porter des remèdes à la souffrance. L'humanité ne peut donc que gagner au mode d'instruction et d'examen que nous proposons, puisqu'ils augmentent les garanties d'instruction.

Les médecins, étant réunis en corps, exerceront par là seul une sorte de surveillance morale les uns sur les autres, qui ne peut que tourner au profit de la société. L'appel d'un plus grand nombre de médecins à soigner les malades des hôpitaux pendant un temps limité assurera ce genre de service d'une manière plus régulière, et chaque médecin, ayant moins de malades, pourra y consacrer plus de temps.

Dans la nouvelle organisation proposée, le sort des médecins en général étant plus égal et plus assuré, la jalousie ou le besoin auront moins d'influence pour

écarter les individus de la ligne de leurs devoirs ; la morale et l'humanité en profiteront. Les médecins eux-mêmes verront leur considération augmenter, et les intérêts individuels seront enfin protégés.

INTÉRÊTS DES MÉDECINS.

Il y a quinze mois que je m'exprimais ainsi :

« Le monde n'a pas encore prononcé son dernier mot « sur la sociabilité : il a eu son phase d'égoïsme, qui « a laissé des semences indestructibles ; il est depuis « long-temps dans la phase aristocratique ; il en sor- « tira pour se mouvoir enfin dans la sphère des inté- « rêts des masses. Pour nous, médecins, il me semble « qu'il serait dans l'intérêt de la société de faire en « sorte que tout homme exerçant notre belle mais in- « grate profession pût y gagner honorablement du pain, « et qu'il est temps, pour atteindre ce but, de remet- « tre un peu d'équilibre et d'égalité entre des hom- « mes qui en général diffèrent beaucoup moins par la « valeur intrinsèque que par la position. Il y a tant « de gens dont le grand mérite est d'être dans une « place, avec l'expectative d'en avoir d'autres ! Méde- « cins, au lieu de nous laisser séduire par les espé- « rances aristocratiques, qui, pour un si grand nom- « bre, ne sont en réalité que des feux follets, recher- « chons les avantages certains d'une égalité naturelle, « favorisant le vrai talent, donnant à l'homme le sen- « timent de toute sa dignité, et paralysant l'ambition « basse et intrigante. Sous le sceptre seul de l'égalité

« l'homme peut développer sa nature, et cultiver sans « danger les vertus sociales (1). »

Alors on objectait seulement que, dans l'ordre de choses existant, c'était un beau rêve. Eh bien! il peut se réaliser aujourd'hui, que le despotisme, et son soutien, l'envahissante et dévorante aristocratie, amis des ténèbres, ont fui devant le soleil de la liberté et de l'égalité, qui doit désormais tout féconder.

L'appréciation du talent médical est difficile pour le public. La réputation de l'avocat s'établit au barreau, et celle du médecin se forme par certaine adresse du savoir-faire, par hasard, dans certaines heures de bonheur. C'est surtout en médecine qu'on peut appliquer cette pensée de Larochefoucault, « que, pour s'établir « dans le monde, on fait tout ce qu'on peut pour y paraî- « tre établi. » Aussi quelle difficulté pour le jeune médecin qui débute! combien sont obligés de rester presque toute leur vie dans la solitude avec leur modeste talent? Dans un ordre social où l'aristocratie envahit tout, il faut marcher dans ses rangs, ou sous sa bannière, si l'on ne sait se contenter de la médiocre et chétive part plébéienne.

Soit nécessité, soit penchant naturel, tout le monde ne sait pas se résigner à cette médiocre pitance. Aussi quelle pitié! Allez à la chancellerie, où se délivrent les croix et cordons, hochets de la vanité : on est encombré de demandes et supplications de la caste médicale. Que de découvertes immenses, que de nouveaux secours ont apportés à l'humanité souffrante tous ces

---

(1) Réforme de l'organisation médicale, p. 11. Paris, 1829.

Hippocrates! La science marche à pas de géant ; ses ministres se sont si élevés ! ce ne sont plus des docteurs, ce sont chevaliers et barons. A eux tout honneur et profit. Ils sont un petit nombre ; ils marchent en colonne serrée, se servent d'appui en coterie, et envahissent tout. Après qu'ils ont moissonné, ils jettent encore des regards impérieux sur les pauvres glaneurs. Qu'on ne nous dise point qu'il est juste, équitable, que les grands talens moissonnent là où la médiocrité peut à peine glaner. Sans doute il y aura toujours et il doit y avoir une différence tranchée dans la position d'un homme laborieux et instruit, d'une bonne conduite, et celle de la médiocrité évidente, fainéante et sans conduite. Tel n'est point le sujet de la gêne: il est dans le cumul et l'envahissement avide de toutes les places par un petit nombre, qui regorgent de superfluités, tandis que la masse affamée manque du nécessaire.

Je le répète, le mérite médical est difficile à juger par le public. Il accorde sa confiance à qui a des titres et des places, parce que son esprit équitable croit que c'est la récompense de grands talents. Que l'homme médiocre parvienne cependant par la protection, qui jusqu'à présent a tout fait, à se mettre en position, la renommée le portera sur ses ailes ; et, le pied dans l'étrier, selon le langage des courtisans, qui savent qu'un pas fait dans la route de la faveur en fait faire un autre, il saura piquer des deux et fouler superbement aux pieds ses rivaux. Combien leur foule est grande à l'apparition de la vacance de la moindre petite place ! que d'intrigues. Heureux quand la place n'est point la solde de la bassesse !

Un pareil ordre de choses ne peut durer ; il est contraire aux mœurs, il décourage le talent, il entrave l'ordre social, il nuit à l'humanité. Ne sacrifions point le monde à la gloire et à l'avantage des génies supérieurs. Ils sont plus rares qu'un petit nombre qui veulent se présenter comme tels ne voudraient le faire accroire. La médiocrité fait la masse de ce monde ; il doit être son partage; l'ambition, la ruse, le charlatanisme, voudraient qu'il fût celui des grands talents, du génie. Mais les grands talents, qu'il ne faut pas confondre avec le savoir-faire, dans ses intérêts, sont rares, très rares, et la jouissance presque exclusive des intérêts matériels de la société ne doit pas être leur récompense : ils doivent la chercher dans la satisfation d'être utiles, et d'éclairer cette masse de la médiocrité, qui s'anime à la voix des grands talents, marche au flambeau du génie, auquel elle assure d'âge en âge un tribut de reconnaissance en proportion de ses bienfaits.

Peuple médical, médecins mes confrères, le but est indiqué, sachons l'atteindre. Je vous disais, il y a quinze mois, et je vous le répète : « Ecartons loin de
« nous toutes les sources funestes des passions aristo-
« cratiques ; marchons fraternellement dans les routes
« de l'égalité : elles nous conduiront à une concorde
« aussi favorable aux intérêts individuels, qu'elle ré-
« gularisera, que féconde en résultats avantageux
« pour la société. » (1)

---

(1) Réforme de l'organisation médicale, p. 14. Paris, 1829.

—

PROPHÉTIE

DU GÉNÉRAL FOY.

(Extrait du discours prononcé le 20 mars 1821 à la chambre des députés.)

« M. le garde des sceaux s'est plaint que les dénominations d'aristocrate et d'aristocratie reparaissent « dans nos discours : oui, les mots reparaissent, parce « que les choses reparaissent aussi.... Votre loi communale n'est-elle pas aristocratique? La loi d'élection est le privilége des aristocrates.... »

Un membre. « Qu'est-ce que les aristocrates?... »

M. le général Foy. « Je vais vous le dire. L'aristocratie, au dix-neuvième siècle, c'est la ligue, la coalition de ceux qui veulent consommer sans produire, « vivre sans travailler, occuper toutes les places grassement rétribuées par faveur, envahir tous les honneurs par droit de naissance, sans les avoir mérités : « voilà l'aristocratie.

« On dit qu'elle restera en France; je dis qu'elle n'y « restera pas : personne en France n'aurait le pouvoir « de l'y faire rester, parce que, lorsque l'opinion est « aussi claire, aussi patente, aussi positive, aussi prononcée à tous les moments, il n'est pas possible à « cinq cent mille hommes de lutter éternellement en « France contre trente millions d'habitants. »

FIN.

Imprimerie de Guiraudet, rue Saint-Honoré, n° 315.